



VILLE DE CILAOS

ARRÊTÉ N° 120-2021

**PRONONÇANT LA FERMETURE  
DES SITES SPORTIFS ET AIRES DE JEUX ET LOISIRS  
DE LA COMMUNE DE CILAOS**

Le maire,

- Vu** La loi N° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiées ;
- Vu** Le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2211-1 à L 2213-3,
- Vu** Le Livre IV du Code Pénal qui détermine les peines et contraventions de Police, spécialement l'article R.25 qui soumet à l'amende de Police tous ceux qui contreviennent aux règlements légalement pris par l'autorité municipale,
- Vu** La demande formulée par le service des Spots en date du 3 mars 2021 ;
- **Considérant** qu'il appartient à l'autorité municipale de rappeler et de prescrire toutes les mesures propres à assurer l'ordre, la sûreté et la sécurité sur les places et voies publiques ;
- **Considérant** que pour des raisons de crise sanitaire liée à la pandémie Covid-19, il y a lieu de réglementer l'utilisation des sites sportifs, aires de jeux et loisirs, sur le territoire de la commune ;

ARRÊTE

- Article 1 Tous les sites sportifs, les aires de jeux et loisirs, sur tout le territoire de la commune de Cilaos, seront fermés à compter du vendredi 5 mars 2021, quotidiennement, dès 17h et ce pour une durée de 15 jours.
- Article 2 Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.
- Article 3 Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.
- Article 4 Tout contrevenant au présent arrêté sera poursuivi conformément aux lois et règlements en vigueur.
- Article 5 Monsieur Le maire, Monsieur Le Directeur Général des Services, Monsieur l'Adjoint aux sports, le Commandant de brigade de gendarmerie, le Chef de Service de Police municipale, le Chef des Services techniques et le Chef service des Sports sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transcrit sur le registre de la mairie.

Fait à Cilaos, Le 3 mars 2021  
Le maire

